



Madame la ministre

Le 6 novembre 2014, vous adressiez au Président du Comex ainsi qu'à chacun des Directeurs de Caisses nationales une lettre fixant le cadre des politiques de rémunération pour le Régime général, au titre des exercices 2014 et 2015. Ce cadrage très exigeant, intervenant tard dans l'exercice 2014, a eu pour conséquence immédiate de bloquer toute négociation sur les rémunérations 2015.

La contrainte exercée sur la négociation salariale semble avoir été d'autant plus forte que le même cadrage, les mêmes règles, devaient s'appliquer à l'identique sur chacune des branches, quelles que soient les spécificités, les difficultés, qu'elles aient eu à gérer dans l'exercice.

Ainsi, une branche confrontée à telle ou telle situation particulière – une phase de régionalisation, la montée en compétences de contrats d'avenir... - et ayant dû engager son GVT 2014 au maximum de ce qui semblait alors autorisé, pouvait se retrouver en situation de bloquer, à son corps défendant, la négociation salariale pour l'ensemble du Régime général.

Ce fonctionnement nous semble absurde. Nous revendiquons le fait que le Régime général soit considéré comme une seule et même entité, forte de ses 150 000 salariés. Et ces 150 000 salariés ne peuvent être régis sur le plan des politiques de rémunération en fonction du « plus petit dénominateur commun », la Caisse nationale qui peut le moins devenant de fait la toise obligatoire pour les trois autres.

Le fait de juger du respect d'un cadrage budgétaire au niveau du Régime général dans sa globalité, au lieu de le faire au niveau de chacune des branches qui le composent, n'aurait aucune incidence en termes de dépenses publiques.

Cette approche aurait l'important mérite de renforcer la liberté de négocier des partenaires sociaux, en leur permettant de faire leurs propres arbitrages en matière de rémunérations collectives et individuelles. Ce qui, pour un secteur de droit privé, même sous tutelle, doit être reconnu comme étant de leur pleine et entière prérogative.

Madame la ministre, c'est cette clarification des règles que nous sommes venus chercher, et c'est sur cette base que nous vous demandons de mandater le Comex pour renouer la négociation salariale 2015.

Paris, le 13 février 2015